



VACANCES – FEVRIER 2022

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs – Petites Vacances - CNRS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 21 JANVIER 2022

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

3^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Adresse complète:

..... Tél :

E-mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre)
(à renseigner OBLIGATOIREMENT)

Merci de remplir une nouvelle fiche sanitaire pour l'année 2021-2022. (Imprimé disponible au CAES, à l'Accueil de Loisirs et aux bureaux de Cigales et Grillons).

Un minimum de 5 enfants est nécessaire pour l'ouverture du centre.

Semaine du 7 au 11 Février 2022					
(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	7	8	9	10	11
Heure d'arrivée	...h....	...h....	...h....	...h....	...h....
Journée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure de départ	...h....	...h....	...h....	...h....	...h....

Semaine du 14 au 18 Février 2022					
(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	14	15	16	17	18
Heure d'arrivée	...h....	...h....	...h....	...h....	...h....
Journée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure de départ	...h....	...h....	...h....	...h....	...h....

HORAIRES

De 9h à 16h30

Accueil de 08h15 à 09h
Et de 16h30 à 18h00

Merci de bien préciser les heures d'arrivée et de départ surtout si celles-ci sont avant 9h et après 16h30.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

A.....
Le

Signature



Vacances – FEVRIER 2022

Fonctionnement de l'ALSH des Petites Vacances.

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans du personnel de l'entreprise CNRS.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Lieux :

Accueil de Loisirs
Rue de la Ferrollerie
45100 ORLEANS
Tél : 02.38.25.54.30

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert toutes les périodes de vacances scolaires (sauf si jour férié).

De 09h00 à 16h30 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de **08h15 à 09h00 et de 16h30 à 18h00**.

Un minimum de 5 inscrits est nécessaire pour l'ouverture du centre.

Restauration :

Le déjeuner + le goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalité de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire au secrétariat du CLAS ou aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier). Les dossiers sont également téléchargeables sur notre site www.cigalesetgrillons.com

* **La date limite d'inscription est fixée au 21 Janvier 2022.** Toute inscription arrivant après cette date sera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement (49 places).

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année.

* Les inscriptions se font à la journée.

Annulation ou modification d'inscription

Pour toute modification d'inscription intervenant après la date limite d'inscription, il conviendra de vérifier auprès de l'association Cigales et Grillons les possibilités d'accueil supplémentaires, en cas de suppression de journée les conditions d'annulation s'appliquent.

Annulation :

* Pour raisons médicales : une journée d'absence sera remboursée selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours).

* Pour autres raisons : le règlement restera dû.

* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.